



Comité départemental de pilotage et de suivi du plan France Relance

Les premiers résultats et les perspectives 2021

Dossier de presse

**Quimper
28 janvier 2021**

Sommaire

Les premiers résultats du plan de soutien et d'investissement de plus de 500M€ déjà injectés dans le Finistère.....	3
Les mesures à venir dans les prochains mois.....	9

1) Un plan de soutien et d'investissement de plus de 500M€ déjà injectés dans le Finistère



Plus de 500 M€
déjà injectés dans le Finistère pour soutenir et relancer l'activité

- transition écologique,
- compétitivité,
- soutien à l'activité et cohésion.



Le plan de relance s'articule autour de trois priorités : la transition écologique, la compétitivité et le soutien à l'activité et la cohésion.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- La rénovation thermique des bâtiments :

Les logements privés : MaPrimeRénov'

Lancé le 8 janvier 2020, **MaPrimeRénov'** accompagne les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement ; le dispositif s'adresse aux propriétaires occupant leur logement et s'adapte en fonction des revenus de chacun.

Dans le cadre du plan de relance, le dispositif a été étendu à tout bénéficiaire, sans conditions de ressources. Les aides seront modulées en fonction des ressources pour maintenir un accompagnement plus soutenu aux demandeurs aux ressources modestes.

Au 30 novembre 2020, le dispositif a d'ores et déjà permis d'aider 1 240 ménages finistériens, pour un montant de 7,3M€ de subventions (et un montant total de travaux de rénovation énergétique de 23M€).

Les logements publics :

Les bâtiments publics de l'Etat représentent 100 millions de mètres carrés et doivent donc prendre une part substantielle à l'effort national de rénovation énergétique des bâtiments.

Dans le Finistère, 88 projets sont financés dans ce cadre, pour un investissement total de 17,7M€ réparti entre les projets pour la sécurité, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

- **La décarbonation de l'industrie**

Pour décarboner l'industrie, deux dispositifs ont été lancés et sont pilotés par l'ADEME : l'appel à projets national Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT) et l'appel à projets « Combustibles Solides de récupération » (CSR).

Dans le Finistère, l'entreprise GUYOT ENVIRONNEMENT est lauréate, pour un projet de chaudière CSR sur leur site du Port de Brest destinée à alimenter en chaleur l'entreprise Bunge (avec une subvention de 9,8M€ sur un total de 27,4M€ d'investissement).

- **Bonus écologique : 3 144 particuliers**

- **La reconquête de la biodiversité et de la qualité des milieux**

L'agence de l'eau Loire-Bretagne dispose, dans le cadre du plan de relance, d'enveloppes complémentaires de 20M€ sur les projets eau potable et de 42M€ sur les projets d'assainissement.

Trois projets finistériens ont d'ores et déjà été soutenus : 1,1M€ de subventions pour un investissement total de 1,9M€.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) bénéficie d'une enveloppe de 17,2M€ pour favoriser la **biodiversité en milieu marin**.

Le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) bénéficiera de 3,4M€ pour mener, entre autres opérations :

- la dépollution d'une ancienne décharge îlienne à flanc de falaise à Ouessant ;
- la réalisation d'un espace de médiation sur la mer d'Iroise, à visée éducative et à destination des scolaires (collégiens notamment) ;
- la dépollution sous-marine de zones portuaires.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Montants investis dans le Finistère

Rénovation thermique des bâtiments :

- MaPrimRénov' : 7,3 M€
- bâtiments publics : 17,7 M€

Décarbonation de l'industrie : 9,8 M€

Reconquête de la biodiversité et de la qualité des milieux :

- projet «Eau potable» : 20 M€
- projet «Assainissement» : 42 M€
- Parc Naturel Marin d'Iroise : 3,4 M€



LA COMPÉTITIVITÉ

Pour renforcer la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire, le plan de relance opère une baisse des impôts de production et mobilise des moyens exceptionnels pour les projets industriels.

- **La baisse des impôts de production :**

La baisse des impôts de production repose sur la combinaison de trois mesures :

- La réduction de moitié de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** ;
- La réduction de moitié de la **cotisation foncière des entreprises (CFE)** et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels ;
- L'abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la **cotisation économique territoriale (CET)** en fonction de la valeur ajoutée (pour éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement).

Pour les entreprises du Finistère, cette baisse des impôts de production représente près de 100M€ et leur permettront d'investir.

- **La dynamique des appels à projets (AAP) pour les entreprises**

La première vague de l'AAP Territoires d'industrie (2,98M€) a permis de financer 4 projets finistériens :

- **ENERGIE TRANSFERT THERMIQUE** à Ploudalmézeau (équipements de transport en vrac) pour un projet d'extension de ses capacités de production (800 000 €) .
- **ETPACK SPRINTER** à Saint-Evarzec (équipements d'emballage et de pesage) pour la construction d'une nouvelle usine destinée à augmenter les capacités de production (580 000 €) ;
- **MENUISERIES DE L'ATLANTIQUE** à Landivisiau (menuiserie, PVC) pour la création d'un nouveau site industriel destiné à augmenter la productivité (800 000 €) ;
- **MIXAL** à Rédéné (menuiseries extérieures) pour la création d'une nouvelle ligne de fabrication (800 000 €).



 

TÉMOIGNAGE DE M. MILLAU,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ
ÉNERGIE TRANSFERT THERMIQUE
BASÉE À PLOUDALMÉZEAU

« Ma société présente un chiffre d'affaires de 50 millions d'€ et emploie 280 personnes (principalement sur le site de Ploudalmézeau). L'entreprise conçoit et fabrique des pompes à chaleur à destination des industriels. Le COVID a freiné brutalement l'activité de l'entreprise alors qu'un plan d'investissement était en cours pour créer un atelier de tôlerie. Le fait d'être lauréat de l'appel à projet « territoire d'industrie » est un vrai coup de pouce pour l'entreprise, car l'aide représente 800 000 € sur un investissement global d'un peu plus d'1 million d'€. Les investissements vont donc pouvoir être lancés pour une partie sur le deuxième semestre 2021 et la seconde partie sur l'année 2022. »



Le plan de relance pour l'industrie s'adresse également aux entreprises industrielles qui portent un projet d'investissement dans un secteur stratégique : aéronautique, automobile, nucléaire, agro-alimentaire, santé, électronique, intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux et métaux) et télécommunications 5G.

Deux premiers lauréats finistériens ont été récompensés, à hauteur de 2,2 M€.

Enfin, un **dispositif d'aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur** a été mis en place. Il prend la forme d'une subvention et vise à soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, logiciels de conception, contrôle non destructif, etc.).

Plusieurs entreprises finistériennes ont d'ores et déjà déposé des dossiers dans le cadre de ce dispositif ; ils sont aujourd'hui en cours d'instruction.



COMPÉTITIVITÉ

Montants investis dans le Finistère

Baisse des impôts de production : 100 M€ (estimation)

Dynamique des appels à projets (AAP) pour les entreprises :

- AAP «Territoires d'industrie» : 2,98 M€
- «Plan de relance pour l'industrie» : 2,320 M €



LE SOUTIEN A L'ACTIVITÉ ET A LA COHÉSION

Pour sauvegarder l'emploi, aider à l'embauche des jeunes et de soutenir les plus précaires, le plan de relance met l'accent sur la solidarité et œuvre en faveur d'une plus grande cohésion des territoires.

- **L'accompagnement pour le maintien de l'emploi**

Pour **sauvegarder l'emploi**, le gouvernement a mis en place le dispositif d'activité partielle qui permet de soutenir les entreprises et leurs salariés au cours de la période de confinement. Ce dispositif a ensuite été adapté à la relance, dans le but de donner aux entreprises et à leurs salariés une meilleure visibilité, avec la création d'un dispositif double :

- **un dispositif d'activité partielle « de droit commun »** (APDC) pour faire face aux besoins ponctuels et circonscrits dans le temps, tels qu'ils se présentent en période de crise comme de bonne santé économique. Ce dispositif a pour objectif de préserver les emplois, notamment ceux proches du Smic, pour les entreprises subissant une baisse d'activité ponctuelle (3 mois de recours, renouvelables une fois) ;
- **un dispositif d'activité partielle de longue durée** (APLD) pour accompagner les entreprises subissant un choc durable mais avec la perspective de reprise d'une activité plus élevée à moyen terme.

À ce jour, 59 805 entreprises finistéennes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 196,8M€.

- **Le fonds de solidarité**

L'État et les Régions ont rapidement mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales particulièrement affectées par les conséquences de la crise sanitaire.

Suite aux annonces du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance le 14 janvier 2021, le fonds de solidarité intègre plusieurs changements :

- À compter du mois de décembre 2020 :
 - › le produit de la vente à distance et de la vente à emporter ne sera pas comptabilisé dans le CA de référence pour le calcul de l'aide ;
 - › les entreprises des secteurs S1 bis, perdant au moins 70 % de leur CA, auront droit à une indemnisation couvrant 20 % de leur CA 2019 dans la limite de 200 000 € par mois.
- La création d'une nouvelle aide s'ajoutant au fonds de solidarité pour la prise en charge de jusqu'à 70 % des coûts fixes des entreprises fermées administrativement ou des entreprises des secteurs S1 et S1 bis, ayant un CA supérieur à 1 M€ par mois. Cette aide exceptionnelle est plafonnée à 3 M€ sur la période de janvier à juin 2021.
- Le renforcement du fonds de solidarité pour les viticulteurs.

Dans le département du Finistère, 132 M€ ont d'ores et déjà été versés dans le cadre du Fonds de solidarité à 20 701 bénéficiaires (données au 27/01/2021).

- **Une mobilisation de tous les acteurs pour « 1 jeune 1 solution »**

Le plan « **1 jeune, 1 solution** » permet, de façon très concrète, d'aider les entreprises à recruter des jeunes par le biais du versement :

- d'une « prime à l'embauche » de 4 000 € pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021.
- et d'une aide exceptionnelle de 5 000 € pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou de 8 000 € pour recruter un alternant de plus de 18 ans.

À ce jour dans le Finistère **4 120 jeunes** ont déjà bénéficié de ce dispositif, soit en moyenne **200 par semaine**.

Par ailleurs, les **moyens financiers alloués aux missions locales (Quimper, Brest, Morlaix et Carhaix) ont été renforcés pour permettre une montée en puissance de la « garantie jeunes » en faveur des jeunes entre 16 et 26 ans en situation de précarité** qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

Dans le Finistère, **955 jeunes** sont ainsi accompagnés dans le cadre de la « garantie jeune ».

- **Le soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité :**

La crise sanitaire a particulièrement affecté les **personnes les plus précaires**. En réponse, le gouvernement a augmenté le montant de l'allocation de rentrée scolaire de 100€ au titre de la rentrée 2020.

Dans le Finistère, ce complément correspond à **6M€** et a bénéficié à **33 400 familles**.

L'État s'est également mobilisé pour mettre à l'abri un nombre important de personnes en grande précarité. Les crédits exceptionnels ouverts dans le cadre du plan de relance permettent d'approfondir ces efforts à travers la création de nouvelles places dans des lieux adaptés et en réhabilitant les structures collectives d'accueil.

Cet effort financier complémentaire représente **1,6M€** dans le département du Finistère.

- **Le soutien aux collectivités territoriales**

La dotation de soutien à l'investissement local a été abondée dès l'été 2020 d'un montant de 1Md€ pour soutenir la commande publique dans les domaines de la transition écologique, de la résilience sanitaire et du patrimoine.

Un appel à projets départemental a été lancé le 4 août 2020, sur la base d'une enveloppe complémentaire de **17 M€**. Au total, 145 opérations ont été proposées à la programmation (pour 95,9M€ d'investissement au total), dont :

- 57,4 % pour la transition écologique (9,7 M€) ;
- 21,7 % pour la résilience sanitaire (3,6 M€) ;
- 19,7 % pour le patrimoine culturel (3,3 M€).

- **Le déploiement de la fibre optique**

Dans le cadre du plan de relance, **150 M€** supplémentaires – sur un total de 460 M€ en France - vont être investis pour accélérer et finaliser le déploiement de la fibre optique en Bretagne avec comme objectif de couvrir **100 % du territoire breton en 2026**.



COHÉSION

Montants investis dans le Finistère

Accompagnement pour le maintien de l'emploi : 196,775 M€

Fonds de solidarité : 132 M€

Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité :

- augmentation de l'allocation de rentrée scolaire : 6,027 M€

- création de places d'accueil et réhabilitation de structures collectives : 1,6 M€

Soutien aux collectivités territoriales : DSIL : 17 M€



2) Les mesures à venir dans les prochains mois

De nombreux appels à projets ont été lancés en début d'année ou le seront dans les prochains mois, et ce sur chaque pan du plan de relance. Ils continueront de bénéficier aux acteurs du territoire finistérien.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- **La rénovation énergétique**

Pour la **rénovation énergétique et la réhabilitation lourde des logements sociaux**, **485 M€** de crédits ont été ouverts. Ils doivent permettre de procéder à des opérations de restructuration lourde couplées à une rénovation thermique des logements sociaux et à la « massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social ».

Les appels à projets correspondants ont été lancés en tout début d'année.





Rénovation des logements sociaux

Pour qui ? Bailleurs sociaux sous toutes formes (Collectivités, Organismes d'HLM...)

Pour quoi ? Améliorer le parc de logement sociaux et sa performance énergétique...

Comment ? <https://www.ecologie.gouv.fr/france-relance-lancement-des-mesures-rehabilitation-et-renovation-energetique-des-logements-sociaux>

S'agissant de la **rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locale**, une enveloppe de **950M€** a été ouverte pour financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales (bloc communal et départements) sur les travaux suivants :

- les actions dites « à gains rapides » telles que les installations de régulation du chauffage, la modernisation des systèmes d'éclairage etc.
- les travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipements (ex : remplacement chaudière fioul par une chaudière à bois..),
- les opérations de réhabilitation immobilière lourdes qui combinent les travaux précédents auxquels on peut ajouter les mises aux normes de sécurité-accessibilité, le désamiantage, l'étanchéité etc.

- **La transition agricole**

1,2 Md€ sont ouverts dans le cadre du plan de relance sur le volet « transition agricole, alimentation et forêt ». Ces financements visent 3 priorités :

- reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
- accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

Ce plan est mis en œuvre pour partie par FranceAgriMer, au travers de plusieurs dispositifs représentant un montant d'aide global de 467M€ pour le secteur agricole¹.

Les premiers lauréats finistériens de ces appels à projets devraient être connus dans les prochaines semaines.

FRANCE RELANCE

TÉMOIGNAGE DE M. JEAN-HERVÉ CAUGANT,
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DU FINISTÈRE

« L'objectif de la Chambre d'agriculture de Bretagne est d'informer tous les agriculteurs bretons pour une meilleure compréhension de l'ensemble des dispositifs pour leur permettre de saisir les opportunités de financement de leurs projets.
L'information est diffusée sur notre site internet et au moyen de newsletters spécifiques.
Les porteurs de projets sont accompagnés grâce à des référents désignés au sein de la chambre d'agriculture, par dispositif.

Exemple : la mesure « **diagnostic carbone** » du plan de relance vise à accompagner les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration du stockage du carbone sur leur exploitation à travers un accompagnement individualisé : diagnostic, plan d'action et journées de conseil.
Un dossier unique pour tout le réseau national sera déposé le 29 janvier pour réaliser des diagnostics carbone. L'ambition bretonne est d'atteindre 200 accompagnements d'ici fin 2022»

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BRETAGNE

¹ Les dispositifs agricoles et agroalimentaires opérés par FranceAgriMer sont à retrouver à l'adresse suivante : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance>

LA COHÉSION

Les principaux dispositifs en faveur de **l'emploi des jeunes, de la formation professionnelle et du soutien aux personnes précaires** vont se poursuivre dans le courant de l'année.

- **Le recrutement et l'accueil de conseillers numériques**

Le Plan de Relance sera également l'occasion d'accélérer les dispositifs en faveur de l'inclusion numérique par le biais, notamment, de la formation et du recrutement de **4 000 médiateurs numériques** déployés pour proposer des ateliers d'initiation au numérique sur l'ensemble du territoire.



RECRUTEMENT ET ACCUEIL DE CONSEILLERS NUMERIQUES

Pour qui ?	Personnes en recherche d'emploi & les collectivités territoriales
Pour quoi ?	Rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français
Comment ?	Sur la plate-forme : http://www.conseiller-numerique.gouv.fr/

Liens utiles :

Site internet des services de l'État : <https://www.finistere.gouv.fr/Actualites/Plan-de-relance>

France Agrimer : <https://www.franceagrimer.fr/>

ADEME : <https://www.ademe.fr/>

Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/>

BPI : <https://www.bpifrance.fr/>

Agence de l'eau Loire Bretagne : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/>

Office français de la biodiversité : <https://ofb.gouv.fr/loffice-francais-de-la-biodiversite>

Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

42, boulevard Duplex
29320 QUIMPER Ce